



---

## DÉCLARATION

---

94/30

TELLE QUE PRONONCÉE

### DÉCLARATION

DE

L'HONORABLE ROY MACLAREN,

MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,

À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE DU CONSEIL DE L'OCDE

PARIS (France)

Le 7 juin 1994

La clé de la croissance et de l'emploi dans le monde interdépendant de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, si elle existe, réside dans notre faculté collective de bâtir une économie mondiale fondamentalement ouverte et reposant sur des règles; c'est la pierre angulaire du nouvel ordre mondial que nous recherchons tous. La nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] a justement ce potentiel : il s'agit en effet d'un organisme puissant et indépendant, destiné à guider le système commercial international et à servir de contrepoids aux pressions exercées par l'incertitude et l'insécurité économiques. Le défi qui se pose à nous est de donner à ce nouvel organisme la crédibilité, la légitimité et la raison d'être qui nous aideront à franchir le seuil du prochain siècle.

Tout d'abord, nous devons tous nous engager à mettre pleinement en oeuvre l'accord de l'Uruguay Round pour que ses résultats puissent être appliqués le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Autrement dit, il nous faut conclure sans tarder les procédures internes de ratification. Le gouvernement du Canada, pour sa part, compte bien cette année pourvoir à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et donner leur plein effet aux résultats des négociations. Nous exhortons nos partenaires commerciaux à résister énergiquement aux pressions internes en faveur d'une modification de leurs lois commerciales, qui dépasserait la simple mise en place des obligations additionnelles, car il pourrait en résulter l'imposition de nouveaux obstacles au commerce alors qu'il s'agit plutôt de les réduire.

Nous sommes également forcés de reconnaître que l'OMC ne doit pas et ne peut pas s'isoler, compte tenu du contexte de mondialisation croissante où les échanges, les capitaux et les technologies traversent les frontières 24 heures par jour. Pour plus de cohérence à l'égard de l'économie mondiale, il est essentiel que les institutions de Bretton Woods collaborent étroitement, comme elles y sont appelées dans l'acte final de l'accord de l'OMC. Pour que se maintiennent de manière durable à l'échelle planétaire la croissance économique et l'emploi, et afin de continuer sur la lancée de la libéralisation des échanges et des paiements, il nous faut trouver des moyens de mieux coordonner les travaux de l'OMC, du FMI [Fonds monétaire international], de la Banque mondiale et de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques].

L'OCDE est, quant à elle, une tribune remarquable pour l'analyse des nombreuses questions que ne manquera pas de soulever la rapide intégration économique mondiale et qui pourraient - globalement ou en partie - figurer à l'ordre du jour de l'OMC.

L'OCDE est tout à fait en mesure de contribuer à la planification de ce que sera le système du commerce international d'ici une décennie ou plus.

Par exemple, aux chapitres du commerce et de l'environnement, dossier désormais à l'ordre du jour de l'OMC et qui a déjà fait l'objet de fructueux travaux dans le cadre de l'OCDE et du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], nous attendons avec intérêt le rapport conjoint des experts en juin prochain. L'OCDE est en outre bien placée pour examiner le nouveau dossier des normes relatives au commerce et au travail. La croissance à long terme de l'économie mondiale est tributaire d'une libéralisation accrue des échanges, processus qui ne peut qu'avoir un effet salubre sur les salaires et l'emploi. Pourtant, la mondialisation n'est pas sans créer certaines inquiétudes quant aux avantages comparatifs qui pourraient résulter de normes de travail moins élevées, augmentant par là l'insécurité que les travailleurs des pays industrialisés ressentent déjà face aux changements technologiques et économiques.

Il faut d'abord définir le problème. Il faut trouver une définition commune pour en arriver à une même compréhension de la situation - autant de tâches dont l'accomplissement est tout indiqué au sein d'organismes comme l'OCDE et l'OIT [Organisation internationale du Travail]. Mais avant tout, dans ce domaine comme en matière de commerce et d'environnement, il faut procéder par consentement mutuel. Le Canada n'encourage pas le recours à des sanctions commerciales pour imposer une norme de conduite. Toute considération de justice mise à part, dans notre monde de plus en plus interdépendant, où le seul véritable dénominateur commun est le système axé sur les forces du marché, le prix à payer serait trop élevé si on laissait un pays se servir de sa puissance économique pour imposer ses propres normes.

Les travaux de l'OCDE au chapitre de la politique de commerce et de concurrence revêtent tout autant d'importance. Il devrait être possible d'ici l'an prochain de dégager, parmi les aspects de la politique de concurrence ayant un effet sur le commerce transfrontalier des biens et des services, ceux qui sont prêts à figurer dans un futur accord international. Nos divers pays s'entendent déjà de façon substantielle sur le traitement des impénétrables cartels et sur la nécessité d'un échange des renseignements entre juridictions pour agir contre eux. Cela nous permettra peut-être un jour de régler la question des pratiques déloyales de fixation des prix de certaines sociétés sans entraîner les distorsions et les coûts associés aux mesures antidumping radicales.

De même, le commerce international et l'investissement sont des éléments clés de l'économie mondiale contemporaine dans lesquels le Nord et le Sud trouvent des intérêts mutuels évidents et dont ils sont de plus en plus responsables. Le Canada appuie totalement l'initiative de l'OCDE de conclure un nouvel accord international en matière d'investissement et compte bien

participer de près à sa conception. Ce travail devra se faire rapidement dans les groupes de travail qui seront créés.

Mais la plus grande difficulté à laquelle est confrontée l'OCDE consiste à établir le dialogue international et à faire le consensus. Une organisation pertinente et active peut assurément faciliter la discussion, l'analyse et la coopération. Elle peut aussi fournir aux gouvernements membres le contrepoids intellectuel nécessaire pour résister aux pressions internes en faveur de solutions à court terme. Elle peut enfin jeter des ponts, non seulement entre les grandes économies industrielles, mais aussi vers les nouveaux États indépendants d'Europe centrale et les économies dynamiques non membres d'Asie et d'Amérique latine. Voilà qui revêt une importance croissante dans une économie mondiale intégrée.

À bien des égards, Marrakech n'aura pas marqué la fin d'un long périple - même si c'est bien l'impression qu'on avait - mais plutôt un nouveau départ. Quel sera l'impact d'une intégration globale plus poussée sur la structure de nos sociétés? Est-il possible de répartir plus équitablement les avantages ainsi que les coûts de la mondialisation? Comment faire pour que le droit prime sur la force dans un monde qui, paradoxalement, se révèle à la fois plus interdépendant et plus récalcitrant? La façon dont nous répondrons à ces questions et à d'autres aussi décidera du progrès ou de l'échec du nouvel ordre économique mondial. Le dénouement heureux de l'Uruguay Round nous a aidés collectivement à faire un grand pas en avant. Mais nous ne pouvons pas encore déposer nos outils. Au contraire, l'OCDE est l'endroit où les aiguïser et les remettre à neuf avant de nous atteler une nouvelle fois à la tâche, avec maîtrise et confiance.